



Cofinancé par  
l'Union européenne



**APPEL A CANDITATURE**  
**Réussite éducative**  
**Prestations de service**  
**Aide aux devoirs**  
**Exercice 2024**

## Préambule

Dans le cadre de son accompagnement éducatif, la Commune de Trois-Bassins a répondu à un appel à projet du Fonds Social Européen (FSE+) sur la thématique de la réussite éducative.

L'opération présentée permet de répondre à des objectifs généraux de réussite éducative mais également à des objectifs opérationnels prioritaires :

### Objectifs opérationnels prioritaires :

- Priorité n°1 : Accompagner "vers", soutenir l'enfant
  - Prendre en compte la parole de l'enfant.
  - Restaurer les liens avec les institutions (dont l'école, les travailleurs sociaux...).
  - Favoriser l'accès aux droits fondamentaux de l'enfant (à la protection, aux soins, à l'éducation, au logement...).
  
- Priorité n°2 : Agir sur l'accès aux soins de l'enfant
  - Intensifier les actions de prévention (favoriser l'évolution des comportements de santé préventifs).
  
- Priorité n°3 : Favoriser l'épanouissement de l'enfant et son autonomisation
  - Favoriser la socialisation de l'enfant et ses capacités à vivre en société.
  - Ouverture au monde : favoriser l'accès aux activités culturelles

Parmi les actions proposées, il y a l'accompagnement des enfants présentant des facteurs de vulnérabilité ou des difficultés communicationnelles dans le développement de leurs compétences, leur apprentissage scolaire ou leur socialisation par la mise en place d'aide aux devoirs.

## Éléments de cadrage

Cette action vise à apporter un soutien scolaire aux enfants présentant des fragilités scolaires importantes par des accompagnements à la scolarité en individuelle et/ou collectif.

Les actions de parentalité sont exclues.

## Public

Cette action s'adresse à des enfants de 06-18 ans présentant des facteurs de vulnérabilité ou des difficultés communicationnelles dans le développement de leurs compétences, leur apprentissage scolaire ou leur socialisation.

Le public sera orienté suite au repérage par la coordinatrice di dispositif de réussite éducative mise en place dans le cadre du FSE+. Le nombre d'enfants bénéficiaires dépendra de l'enveloppe financière disponible dans le cadre du FSE+ 2024.

Le public non inscrit dans le dispositif ne pourra être pris en charge.

## Lieux géographique concernés

Tous les écoles de la commune ainsi que le collège et le lycée sont concernées par l'opération.

### Finalités de l'action

Cette action vise à favoriser l'autonomie d'apprentissage par un accompagnement méthodologique à la scolarité individuel ou collectif. Cet accompagnement peut se faire également à domicile.

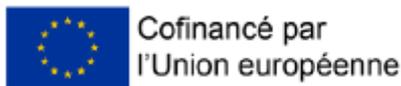
### Temporalité de l'action

Cette action se déroulera sur l'année 2024 après les cours, le mercredis et/ou les samedis durant la période de Août à décembre 2024.

### Suivi de l'action

Au cours de la réalisation de la prestation, il appartient au prestataire de tracer l'effectivité de la prestation par la remise de feuilles de présence, la plus-value apportée aux enfants ou autre support justifiant le temps passé (photos, droit à l'image...),

Chaque support devra être apposé des logos suivants avec logos de l'UE en premier et de même gabarit :



Le prestataire devra fournir un bilan quantitatif, qualitatif et financier arrêté au 31 décembre 2024 avant le 31 janvier 2025 avec logos. Il est attendu une feuille de suivi personnalisé, un livret d'émargement des jeunes suivis.

### Lieu d'exercice

Les accueils se feront dans les écoles de la commune en concertation avec la collectivité, dans les maisons de quartiers (prestation 1) ou à domicile (prestation 2) en fonction de la prestation choisie.

### Modalités et coût de la prestation

La participation financière est attribuée dans le cadre du fonds social européen (FSE+) sans participation des familles. Le projet retenu tiendra compte des critères de sélection des enfants, du nombre d'enfants pouvant être accueillis et du budget prévisionnel présenté.

Il vous est proposé de vous positionner en fonction de votre capacité selon la prestation choisie :

Lot : aide aux devoirs pour les collégiens et/ou lycéens

#### **Prestation 1**

##### En individuel

Aide aux devoirs pour les collégiens et lycéens

- Durée de la séance : 1 heure ou plus à raison d'une fois par semaine selon le besoin de l'enfant
- Budget alloué : 20 € par jeune accompagné/heure

## **Prestation 2 : aide aux devoirs à domicile**

Aide aux devoirs pour les collégiens et lycéens

- Durée de la séance : 1 heure ou plus à raison d'une fois par semaine selon le besoin de l'enfant
- Budget alloué : 25 € par jeune accompagné/heure

### **Règlements**

Le prestataire sera rémunéré en fonction du nombre d'heure et du nombre d'enfant accompagné et orienté sur la base d'un état récapitulatif mensuel indiquant le nom/prénom du bénéficiaire et en précisant le descriptif sommaire de l'accompagnement apporté validé par l'un des parents du bénéficiaire et de la Collectivité.

Il faudra joindre votre relevé d'identité bancaire.

### **Pièces justificatives**

Vos propositions doivent inclure :

- ✓ Le formulaire joint renseigné

### **Date limite de dépôt**

Vos propositions doivent être transmises **avant le vendredi 14 septembre à 12h00** par :

Mail :

**dre@ville-troisbassins.re**

### **Personne à contacter**

PAINIAYE Jean Wilfrid  
Référent FSE+  
0692 53 51 70